



REGLEMENT « Grand Jeu Concours Satisfaction RAJA 2019 »

ARTICLE 1

La société RAJA, SA au capital de 10 000 000 € -RCS Bobigny B937080414- dont le siège social est à TREMBLAY en France, 16 rue de l'étang, ZI Paris Nord II, 95977 Roissy CDG cedex, organise un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat, qui se déroule dans le cadre d'une enquête de satisfaction auprès de ses clients, intitulé « **Grand Jeu Concours Satisfaction 2019** ».

ARTICLE 2

Le jeu concours est organisé du **10 juin 2019 au 28 juin 2019**. Il s'adresse aux professionnels (administrations, entreprises, associations et comités d'entreprises, artisans, commerçants et professions libérales implantés en France métropolitaine – corse comprise) à l'exception des membres du personnel RAJA, de toute autre personne impliquée dans la mise en œuvre du jeu et de leur famille.

ARTICLE 3

Ce questionnaire est réservé aux clients Raja ayant déjà effectué une commande chez RAJA. Pour participer, il suffit de remplir et de valider le questionnaire joint à la newsletter qui sera envoyé aux clients par mail. Le renvoi du questionnaire se fera automatiquement par un clic à la fin du questionnaire via Internet. Le questionnaire devra être dûment rempli en renseignant obligatoirement les informations suivantes qui s'avèreraient manquantes ou inexactes : raison sociale, numéro de client, civilité, nom, prénom, adresse, téléphone et e-mail.

Le tirage au sort se fera parmi tous les questionnaires dans nos locaux le **mercredi 3 juillet 2019**.

ARTICLE 4

La participation au tirage au sort se fait exclusivement en répondant au questionnaire, pendant toute la durée du jeu du **10 juin 2019 au 28 juin 2019**. Les participations incomplètes ou comportant des mentions incohérentes ou fantaisistes ne seront pas prises en compte. L'enquête de satisfaction se compose des items suivants :

- 1/ Satisfaction globale et détaillée du client
- 2/ Evaluation du traitement des réclamations
- 3/ Perception des moyens de communication
- 4/ Autres
- 5/ Validation des coordonnées du participant

ARTICLE 5

Chaque participant (même raison sociale) ne peut participer qu'une seule fois sur la durée du jeu. Le tirage au sort désignera le gagnant du lot.



16, rue de l'étang • Paris Nord 2 • 95977 ROISSY CDG Cedex

Services commerciaux : tél. 3912* ou 0820 306 306* du lundi au vendredi de 8h à 18h30 - fax 0820 306 307* - www.raja.fr - Vos commandes 24h/24, 7 jours/7

Services administratifs : tél. 01 48 17 30 00 du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 - fax 01 48 17 30 30

* 0,099 € HT/mn

ARTICLE 6

La dotation se compose de :

- un **iPhone XR 128 GO** d'une valeur de **919€** (prix public indiqué).

Le lot est quérable.

RAJA ne peut pas offrir au gagnant la possibilité d'un autre cadeau que celui qui est précisé ci-dessus. Aucune contrepartie en espèces ne sera possible en échange de la dotation.

Raja se réserve le droit de modifier la dotation si les circonstances l'exigent, et de la remplacer par une autre dotation de même valeur.

ARTICLE 7

Le gagnant s'engage à une éventuelle utilisation publicitaire gratuite de ses coordonnées et photos par l'organisateur du jeu.

Toute personne qui participe au jeu autorise « l'organisateur » à utiliser son nom et son adresse pour tous ses besoins de communication.

Cependant, les informations recueillies par la société organisatrice pourront donner lieu, par le participant, à l'exercice du droit individuel d'accès, de rectification et de radiation auprès de la société organisatrice conformément à la loi du 6 janvier 1978 « informatique et libertés ».

Cette demande sera adressée par courrier recommandé au siège de « l'organisateur » figurant à l'article 1 du présent règlement.

ARTICLE 8

La société RAJA se réserve le droit d'écourter, de proroger ou d'annuler l'opération en cas de force majeure.

ARTICLE 9

La participation au jeu concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement déposé en l'étude de DUBOIS FONTAINE – Huissiers de Justice Associés – 23 avenue Paul Vaillant Couturier – 93420 VILLEPINTE.

Le non-respect des dispositions du présent règlement entraînera la disqualification pure et simple du participant.

ARTICLE 10

Le règlement du présent jeu est déposé à l'étude DUBOIS FONTAINE – Huissiers de Justice Associés – 23 avenue Paul Vaillant Couturier – 93420 VILLEPINTE.

ARTICLE 11

Le règlement du jeu pourra être obtenu sur simple demande écrite (*frais de timbre remboursé au tarif lent en vigueur*) par le participant qui en fera la demande, et sera expédié avant la fin de la période de participation à l'adresse du jeu.

Cette demande devra être faite par écrit à RAJA, « **Grand Jeu Concours Satisfaction 2019** », ZI PARIS NORD II, 16 rue de l'étang, 95 977 ROISSY CDG cedex et ne pourra pas intervenir après le **28 juin 2019**. Aucun renseignement ne sera donné par téléphone.

L'envoi du règlement et le remboursement des frais y afférent sera limité à une demande par participant (*même nom, même adresse*).

Le remboursement des frais de la connexion à internet se fera sur la base de 5 minutes de communication téléphonique locale TTC depuis un poste fixe selon les tarifs France Telecom en vigueur, le remboursement des frais d'envoi du questionnaire par courrier se fera sur la base du tarif lent en vigueur.

Les participants disposant d'un abonnement illimité ou forfaitaire leur permettant de se connecter à l'internet en général ne pourront se voir rembourser leur connexion au site. La connexion réalisée pour la consultation du règlement ne leur entraînant pas de surcoût.

Le remboursement des frais de connexion et des frais d'affranchissement de la demande de remboursement ne se fera que sur production des pièces suivantes :

- Photocopie d'une pièce d'identité ou extrait K BIS,
- Indication du nom, prénom et adresse postale du participant,
- Indication de date, heure et durée de la connexion au site et adresse IP de l'ordinateur
- Copie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique,
- Relevé d'identité bancaire du participant.

Les demandes de remboursement devront être adressées à l'adresse de « l'organisateur », dans les 8 jours suivant l'expiration du jeu.